



## Je suis parent français avec un recipicé sans autorisation de tra

Par **lena31**, le **26/12/2012** à **10:13**

Bonjour

je suis un parent français depuis presque un an arrivé en France sans visa, j'avais fait une demande de titre de séjour auprès de la sous-préfecture de mon département et ils m'ont délivré un récépissé de 4 mois sans autorisation de travailler, à la fin des 4 mois je suis reparti et ils m'ont redonné un autre toujours sans autorisation de travail. J vous demande donc chers amis si cela est normal ayant un enfant. Que dois-je faire dans ce cas j'ai peur que la 3ème fois soit pareil, je compte sur vous pour me répondre car je suis désespéré  
Merci et bonnes fêtes de fin d'année

Par **AlexanderVas95**, le **27/12/2012** à **11:52**

Bonjour,

C'est normal si vous êtes en instance de régularisation, car étant à la base "sans-papier" vous n'avez pas le droit de travailler.

Par contre, c'est aussi normal que la Préfecture vous délivre un récépissé, c'est en attendant de l'instruction de votre dossier, car comme vous savez, il y a du monde qui sollicite la Préfecture.